

à conserver

Lycée français de Kyoto

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année 2015-2016

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en demandant de scolariser votre enfant au Lycée français de Kyoto.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir et fournir les imprimés demandés.

MAJ JUIN 2015

536-1 Waraya-chô Marutamachi-dôri Kuromon Higashi-iru Kamigyô-ku

602-8144 KYOTO

téléphone : 075 812 7015 Fax : 075 812 7014

mail : contact@lfrkyoto.org

BIENVENUE au Lycée français de Kyoto

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant au Lycée français de Kyoto : Bienvenue ! Nous nous réjouissons de vous compter parmi nous.

Situé au cœur de Kyoto, le Lycée français de Kyoto est un établissement qui rassemble une communauté de familles françaises, franco japonaises ou francophones. Créé il y a 20 ans, l'établissement est né de la conviction que la langue française et les valeurs liées à la pédagogie française sont une force et un atout irremplaçable pour nos enfants.

Le LFK c'est aujourd'hui : des élèves de la maternelle à la terminale, des professeurs certifiés, les programmes de l'Education nationale française, un réseau : l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.

Le projet pédagogique de l'établissement s'articule autour de la maîtrise de la langue française et de la langue japonaise, des échanges linguistiques et culturels avec le Japon, de l'apprentissage des technologies de l'information et de la communication, de l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au développement durable, de l'accompagnement individualisé des élèves et de l'aide à la construction de leur personnalité.

Se développant sans cesse grâce à l'énergie et aux compétences de tous, le LFK rassemble une communauté qui travaille pour que l'établissement soit, pour chaque enfant, un lieu vivant d'apprentissage, d'échanges et de développement. Il compte sur vous pour le soutenir et l'aider.

SOMMAIRE :

	page
1. Informations pratiques	
a. Vos questions : à qui s'adresser ?	4
b. Les membres du CA de l'APEK	4
c. Santé des élèves	5
d. Prise de médicaments	6
e. Procédures concernant la sécurité	7
f. Stationnement	8
g. Réduction des frais de transport pour les élèves	8
2. Informations vie pédagogique	
a. Horaire	9
b. Calendrier	10
c. Règlement Intérieur	11
d. Relation établissement famille	11
e. Étude de la Langue Japonaise au LFK	11
f. Choix des langues vivantes au secondaire	11
g. Le choix des langues optionnelles au secondaire	11
h. Liste du matériel	12-13
Liste des pièces à fournir et pièces à rendre	14

1. Informations pratiques

a. Vos questions : à qui s'adresser ?

- ✧ **Pédagogiques** : aux professeurs, au professeur principal, au directeur, à la coordination du secondaire, au parent délégué de votre classe
- ✧ **Financières** : au responsable administratif et financier
- ✧ **Pratiques** : aux secrétaires

Pour toutes **autres questions** n'hésitez pas à faire appel au conseil d'administration (voir ci-dessous)

b. Les membres du CA (Conseil d'Administration) de l'APEK sont regroupés en

groupes d'action :

- ✧ **Relations avec les parents, accueil des familles** : Ayumi Rossi et Yoshino Diarra
- ✧ **Organisation des fêtes et des événements** : Ayumi Rossi et Yoshino Diarra
- ✧ **Relations avec les Institutions Françaises et Japonaises** : Mathieu Lecacheur, Sae Cardonnel et Vincent Brulé
- ✧ **Ressources Humaines, recrutement** : Mathieu Lecacheur et Akiko Rastoul
- ✧ **Relations avec la presse** : Sae Cardonnel, Vincent Brulé et Adrien Lozes
- ✧ **Activités Périscolaires (APS)** : Renée Taguchi
- ✧ **Promotion de l'établissement auprès des entreprises** : Sae Cardonnel, Vincent Brulé et Akiko Rastoul
- ✧ **Développement des familles à Kobé et Osaka** : Vincent Brulé

Le Conseil d'Administration : qu'est-ce que c'est ?

Comme un grand nombre d'établissements français de l'étranger, le LFK est un établissement géré par une association des parents d'élèves. Cette année, 8 membres ont été élus pour former le conseil d'administration. Le CA a pour rôle principal de s'assurer du respect du projet et des orientations de l'établissement, de proposer un budget, de choisir les investissements et de recruter le personnel. Il a également pour mission de contribuer à faire vivre l'établissement à travers l'organisation d'événements, d'assurer la communication entre tous les membres de la communauté, parents, enseignants, institutions etc...

Le CA est composé de :

Président :	Mathieu LECACHEUR	apek.president@lfkyoto.org
Trésorier :	Akiko RASTOUL	arastoul@lfkyoto.org
Secrétaire :	Renée TAGUCHI	rtaguchi@lfkyoto.org
Relations autorités jp	Sae CARDONNEL	scardonnel@lfkyoto.org
Fêtes :	Ayumi ROSSI	arossi@lfkyoto.org
Accueil :	Yoshino DIARRA	ydiarra@lfkyoto.org
Développement :	Vincent BRULE	vbrule@lfkyoto.org
Communication :	Adrien LOZES	alozes@lfkyoto.org

Le renouvellement d'une partie des membres du Conseil d'Administration aura lieu lors de l'Assemblée Générale d'octobre.

c. Santé des élèves

La plupart des maladies infantiles sont très contagieuses. Elles se transmettent généralement par les gouttelettes de salive microscopiques projetées dans l'air par une personne infectée qui contaminent les objets, les aliments ou les mains. Il est souvent nécessaire de prendre des mesures particulières pour limiter la dissémination de ces maladies.

Consulter rapidement

Un diagnostic précoce permet de mettre rapidement en place un traitement et de prendre les mesures sanitaires nécessaires pour que l'enfant ne contamine pas son entourage ou ses camarades de collectivité.

Maintien au domicile

Pour empêcher la propagation des maladies contagieuses dans l'établissement, le maintien à la maison de l'enfant malade est obligatoire. Les enfants sont généralement contagieux trois ou quatre jours avant les premiers symptômes et trois à sept jours après leur apparition. Le médecin détermine la durée pendant laquelle l'élève ne peut fréquenter le milieu scolaire. Dans le cas des maladies infantiles, le médecin traitant préconise généralement le maintien au domicile.

Absence de l'élève malade

Toute absence doit être signalée le plus rapidement possible et justifiée par écrit à l'établissement.

Retour en classe

Pour les maladies contagieuses, un certificat médical autorisant le retour de l'enfant à l'établissement est exigé au retour de celui-ci en classe.

Respecter les règles d'hygiène

Les règles d'hygiène de base que l'on doit appliquer au quotidien sont encore plus nécessaires lorsqu'un enfant est atteint d'une maladie contagieuse.

Maladies contagieuses

Liste des maladies contagieuses : (<http://www.education.gouv.fr>)

Coqueluche/Diphtérie/Méningite à méningocoque/Poliomyélite/Rougeole, oreillons, rubéole
Infections à streptocoques hémolytiques du groupe A/Fièvres typhoïde et paratyphoïdes
Teignes/Tuberculose respiratoire/Pédiculose
Dysenterie amibienne ou bacillaire, gale, syndrome grippal épidémique,
Hépatite A, impétigo (et autres pyodermites), varicelle.

Grippe saisonnière

Afin d'éviter toute épidémie, l'association des médecins japonais conseille de garder votre enfant pendant 5 jours dès l'apparition des premiers symptômes.

NB: L'enfant peut revenir en classe maternelle (PS- GS) 3 jours après la baisse de fièvre. L'enfant peut revenir en classe élémentaire (CP-CM2) ou au collège-lycée 2 jours après la baisse de fièvre.

d. Prise de médicaments

(photocopier cette page si besoin)

Prière de donner au secrétariat une dose quotidienne par jour.

Ne confiez jamais le médicament à votre enfant cependant expliquez-lui bien qu'il n'oublie pas de le prendre.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRISE DE MEDICAMENTS

Je soussigné(e), (père/mère/tuteur)

de l'enfant, nom prénom

autorise les personnels en charge du temps scolaire ou périscolaire à administrer le(les) médicament(s) à notre enfant suivant la prescription.

Raison de la prise :

Sous forme de :

sachet en poudre

cachet

capsule

sirop

pommade

autre

Durée du traitement : jours

Je déclare par la présente dégager l'établissement de toute responsabilité.

Fait à Kyoto le signature

Médicament(s) réceptionné(s) par

e. Procédures concernant la sécurité

1. PROCÉDURE EN CAS DE TYPHON (STORM WARNING pour la partie sud de la préfecture de Kyoto)

En cas de typhon, les parents sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation en écoutant et en se faisant traduire les informations des services météorologiques transmises par radio ou télévision ou en consultant le lien suivant :

en japonais : <http://www.jma.go.jp/jp/warn/> en anglais : <http://www.jma.go.jp/en/warn/>

1. Avant les heures de cours :

Le jour du typhon, une information sera transmise par voie de courriel et mise en ligne sur le site de l'établissement à 7h00 puis à 11h00.

- Si l'alerte n'est pas levée avant 7h00, l'établissement sera fermé toute la matinée.
- Si l'alerte est levée entre 7h00 et 11h00, l'établissement ouvrira à partir de la 1^{re} heure de cours de l'après-midi.
- Si l'alerte n'est pas levée avant 11h00, l'établissement restera fermé l'après-midi.

2. Pendant les heures de cours :

Si l'alerte est donnée pendant les heures de cours, il sera demandé aux parents par téléphone et par courriel de venir, dans la mesure du possible, chercher leurs enfants. Les autres élèves resteront avec les enseignants au LFK.

2. PROCÉDURE EN CAS DE TREMBLEMENT DE TERRE

En cas de tremblement de terre, les parents sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation en écoutant et en se faisant traduire les informations des services météorologiques transmises par radio ou télévision ou en consultant le lien suivant :

en japonais : <http://www.jma.go.jp/jp/quake/index.html> en anglais : <http://www.jma.go.jp/en/quake/>

1. Avant les heures de cours :

Si le tremblement de terre a lieu entre la sortie des cours, la veille, à 17h00 et l'ouverture de l'établissement, le lendemain, à 8h00 et si le niveau enregistré dans la ville de Kyoto est strictement supérieur à un niveau 4 (à partir de 5 « lower » jusque 7 sur l'échelle de Shindo), l'établissement sera fermé toute la journée pour des raisons de sécurité (répliques, vérification des bâtiments...)

2. Pendant les heures de cours :

Pendant les heures de cours :

En cas de tremblement de terre dans la ville de Kyoto dont le niveau est strictement supérieur à un niveau 4 (à partir de 5 « lower » jusque 7 sur l'échelle de Shindo), il sera demandé aux parents par téléphone et par courriel de venir, dans la mesure du possible et si les conditions de sécurité le permettent, chercher leur(s) enfant(s) au LFK ou à proximité. Les autres élèves resteront avec les enseignants.

3. PROCÉDURE EN CAS D'ALERTE NÉCESSITANT UN CONFINEMENT

En cas d'alerte de toxicité de l'air déclarée par les autorités (accidents industriels ou chimiques...) une mesure de confinement sera mise en place et les élèves seront dirigés, sous la surveillance des personnels, dans les salles prévues à cet effet. Les parents seront prévenus par téléphone et par courriel. Ils seront invités à récupérer leur(s) enfant(s) lorsque l'alerte sera levée.

f. Stationnement devant l'établissement

Le stationnement devant l'établissement est interdit, nous vous demandons en conséquence de ne marquer qu'un temps d'arrêt pour déposer ou reprendre votre (vos) enfant(s).

Pour limiter le nombre de voitures en stationnement, le covoiturage est conseillé.

Pour le Primaire, les enseignants ainsi que le gardien prennent les élèves en charge à l'entrée de l'établissement le matin 10 minutes avant le début des cours.

g. Réduction des frais de transport pour les élèves

Le LFK n'est reconnu en tant qu'établissement scolaire que par la ville de Kyoto. La réduction des frais de transport est attribuée seulement pour le bus de ville et le métro de la mairie de Kyoto.

2. Informations vie pédagogique

a. Horaires scolaires

Les horaires hebdomadaires sont conformes aux programmes de l'Education nationale.

MATERNELLE PS-MS-GS					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
horaires MATIN:	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45
pause méridienne	11h45-13h15	11h45-13h15	11h45-13h15	11h45-13h15	11h45-13h15
horaires APRES-MIDI:	13h15-15h30	13h15-15h30	13h15-14h15	13h15-15h30	13h15-15h30

ELEMENTAIRE CP au CM2					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
horaires MATIN:	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45	8h45-11h45
pause méridienne	11h45-13h15	11h45-13h15	11h45-13h30	11h45-13h15	11h45-13h15
horaires APRES-MIDI:	13h15-15h30	13h15-15h30	13h30-15h30	13h15-15h30	13h15-15h30

SECONDAIRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
horaires MATIN:	8h45-11h50	8h45-11h50	8h45-11h50	8h45-11h50	8h45-11h50
pause méridienne	11h50-12h50	11h50-12h50	11h50-12h50	11h50-12h50	11h50-12h50
horaires APRES-MIDI:	12h50-15h55 (ou 16h55)				

c. Règlement intérieur

Les règlements intérieurs du primaire et du secondaire sont disponibles sur le site du Lycée français de Kyoto: <http://lfkyoto.org/>.

L'inscription au LFK vaut adhésion au règlement intérieur par l'élève et son représentant légal.

En cas d'absence, l'établissement doit être averti au plus vite par téléphone (075-812-7015) ou mail (viescolaire@lfkyoto.org), et il doit, de plus, recevoir un mot écrit dans les 48 heures.

d. Relation établissement - famille

Pour toute demande d'informations concernant le volet pédagogique, vous pouvez prendre rendez-vous auprès des enseignants et/ou du directeur et de la coordination du secondaire ou vous adresser aux représentants de parents d'élèves.

Le rôle des représentants de parents d'élèves, dont les élections ont lieu en octobre chaque année, est très important. Ces personnes facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels et peuvent intervenir auprès de la direction de l'établissement pour évoquer un problème particulier. De plus, ils siègent au conseil d'établissement.

e. L'étude de la langue japonaise au LFK

Tous les élèves bénéficient d'un enseignement de la Langue et Culture japonaises, dispensé par des professeurs de langue maternelle japonaise diplômés. Sont incluses dans les emplois du temps :

- 1h00 d'enseignement pour la GS de maternelle
- 3h30 d'enseignement pour les classes de primaire
- 4 heures d'enseignement pour les classes du secondaire.

Il est à noter qu'un programme spécifique à l'établissement d'enseignement du japonais (langue étrangère et langue maternelle) est mis en application depuis la rentrée 2013.

f. Le choix des Langues vivantes au secondaire

Distinctement de l'enseignement du japonais, au secondaire, les langues encadrées sont :

- l'Anglais pour la Langue Vivante 1
- l'Espagnol pour la Langue Vivante 2.

Lors des inscriptions au Cned, les élèves peuvent cependant choisir une autre langue vivante 2 parmi celles proposées par le Cned (Allemand LV2, Arabe LV2, Chinois LV2, Italien LV2, Portugais LV2, Russe LV2).

Ils n'auront dans ce cas pas d'encadrement pédagogique et devront travailler ces cours en autonomie (contacter le coordinateur du secondaire néanmoins).

g. Le choix des langues optionnelles au secondaire

À partir de la classe de 5ème, les élèves peuvent choisir l'option Latin. Un encadrement est proposé dans le cadre des activités périscolaires.

h-1. Liste du matériel demandé en primaire

L'établissement fournit aux enfants les livres, fichiers et cahiers commandés en France. Reste à la charge des parents le petit matériel qui doit être **renouvelé régulièrement au cours de l'année**, c'est-à-dire :

Pour tous les élèves :

	Des chaussures d'intérieur (ou chaussons de gymnastique), portant le nom de l'enfant
	Un mouchoir en tissu ou une petite serviette pour essuyer les mains
	Une boîte de mouchoirs (maternelle) / un petit sachet de mouchoirs en papier (à partir du CP)
	Une gourde d'eau de 500 ml minimum

Pour tous les enfants de maternelle :

	Un tablier de peinture à manches longues ⇒ portant le nom de l'enfant
	Un sac pour les vêtements de change adaptés à la saison et à renouveler selon usage Une paire de chaussettes, des sous-vêtements, un tee-shirt, un pull, un jogging ou un pantalon ⇒ portant le nom de l'enfant
	Une série de feutres fins et moyens, 3 gros bâtons de colle, 1 boîte de crayons de couleurs, 1 boîte de craies grasses (oil pastel)
	Pour les élèves de PS, un drap et une couverture pour la sieste
	Pour les élèves de GS, 3 crayons à papier, 3 feutres bleus ou noir à ardoise

Pour tous les élèves à partir du cours préparatoire (CP):

	CP → 1 stylo à bille bleu, 1 stylo à bille vert, 1 stylo à bille rouge et 1 stylo à bille noir du CE1 au CM2 → 2 stylos à bille bleus, 2 stylos à bille rouges, 2 stylos à bille verts, 2 stylos à bille noirs (attention : il faut 4 stylos distincts, et non pas uniquement un stylo unique 4 couleurs et pas de stylo dont l'encre est trop pâle)
	1 ardoise et 5 feutres noirs
	3 crayons à papier
	Une gomme de qualité
	Une série complète de 12 crayons de couleur
	3 bâtons de colle (pas de colle liquide)
	Une règle plate (30 centimètres)
	Une paire de ciseaux à bouts ronds
	Une blouse ou une vieille chemise pour la peinture

Pour les élèves de Cycle 3, il faut ajouter :

	Deux chemises cartonnées ou plastifiées plates à élastique si possible (pour ranger des feuilles A4)
	Une calculatrice simple et une équerre

Pour le cours de japonais 小学生 日本語:

	Une petite trousse comprenant 5 crayons (B ou 2B) à papier et une gomme B か 2B の鉛筆 5 本、赤いペン、消しゴムの入った筆箱
	CE2-CM1-CM 2 → Dictionnaire de japonais pour élémentaire (Kokugo jisho) 国語辞書

h-2. Liste du matériel demandé au Collège-Lycée

Fournitures à apporter au LFK :

Veillez y mettre le nom/prénom et renouveler ce matériel selon l'usage

POUR LES ELEVES DU COLLEGE/LYCEE	
	stylos, crayons, critérium, marqueurs, effaceurs, gommes blanches, une paire de ciseaux et un tube de colle, taille-crayon
	un agenda de taille moyenne, ayant une page par jour
	du matériel de géométrie : une règle, une équerre, un compas et un rapporteur
	Pour le collège: une calculatrice scientifique par ex. Texas instrument TI collège ou TI30x ou Casio fx82 ou fx92 collège Pour l'entrée en seconde: une calculatrice graphique mode examen intégré (TI-82 Advanced, TI-83 Premium CE: nous contacter en cas de questions)
	un « CLEAR FILE » de taille A4, de 20 à 40 pochettes
	une gourde d'eau ou une bouteille de 500 ml minimum
	une boîte de mouchoir (à renouveler)
	une tenue de sport
	des chaussures de sport pour l'extérieur ET des chaussures de sport pour usage à l'intérieur du gymnase
	des chaussures d'intérieur (ou chaussons de gymnastique) pour les déplacements dans l'établissement
	Une raquette de tennis de table (facultatif)
	une boîte de pastels, une boîte de crayons de couleurs, une boîte de feutres et une boîte de gouache
	2 pochettes canson 24x32, blanc, 160 ou 180g (ou bloc à dessin format A4)
	2 pinceaux et 2 brosses de tailles différentes
	une flute à bec soprano
	3 classeurs souples format A4 + intercalaires (dont un pour HG)
POUR LES ELEVES DE 3^E ET DU LYCEE SEULEMENT	
	un classeur format A4 par matière ou un classeur A4 épais, avec intercalaires,
POUR LE COURS DE JAPONAIS 中学高校 日本語	
	Une trousse comprenant crayons B ou 2B, marqueurs, gommes et crayons de couleurs (rouge, bleu, vert et orange) B 又は 2B の鉛筆、マーカー、消しゴム、色鉛筆 (赤青緑オレンジ)
	Un tube de colle のり
	2 pochettes plastiques pouvant contenir des feuilles A4 A4 サイズのクリアファイル 2 冊
	2 dictionnaires de « KOKUGO JITEN » et « KANWA JITEN » (consulter votre professeur de japonais pour le choix) 国語辞典と漢和辞典 (選び方は日本語の先生に聞くこと)

Fournitures à conserver à la maison:

1. Dictionnaires :
 - a. Un dictionnaire français
 - b. Des dictionnaires bilingues selon le choix de langues vivantes de l'élève
2. Informatique :
 - a. Un ordinateur avec internet
 - b. Une imprimante

Note:

Nous conseillons aux familles qui en ont la possibilité, d'acheter en France les effaceurs (non vendus au Japon), les cartouches d'encre pour stylos plumes (relativement onéreuses au Japon) ainsi que le papier canson.

Liste des pièces à fournir et pièces à rendre :

Pour une inscription :

- Fiche de l'élève document ①
- Une photo récente (3cmx4cm)
- Fiche familiale document ②
- Fiche facturation document ③
- Acceptation du Règlement financier document ④
- Attestation signée de la non prise en charge de l'employeur (si besoin) document ④
- Une photocopie de la carte de sécurité sociale (hokensho) ou attestation d'assurance
- Une photocopie de passeport ou d'un dossier certifiant que l'élève a une autre nationalité que la nationalité japonaise*
- Une photocopie du certificat d'exonération de l'école japonaise (à partir du CP jusqu'à la fin du collège)*

Pour les élèves à partir de la classe de 5^{ème} du secondaire (collège et lycée), veuillez joindre également :

- une photo (3cmx4cm) pour l'inscription au CNED
- une photocopie du passeport

Pour une première inscription, veuillez joindre également :

- Certificat de radiation
- Dossier scolaire de l'enfant
- Une photocopie de la première page du passeport d'une autre nationalité que la nationalité japonaise de l'enfant
- Une photocopie de l'acte de naissance ou du livret de famille
- Certificat médical si c'est la première inscription dans une école française
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccination par exemple) BCG, antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique
- Photocopie de l'avis de virement de l'acompte de 50% sur les frais de première inscription**